

Pour l'abandon de la loi Pacte Pour l'augmentation immédiate de 10% du point d'indice sans contrepartie Pour la sauvegarde de nos statuts

Nous, 20 personnels enseignants et AESH de la Vienne, réunis en formation syndicale par le SNUDI-FO ce vendredi 16 juin 2023, avons échangé sur la loi « PACTE » que veulent imposer Macron et Ndiaye.

La revalorisation « inconditionnelle dite SOCLE » prévue par la loi PACTE est ridicule et ne couvrira même pas l'inflation subie pour l'année 2023. Elle se fera sous forme d'une prime qui ne comptera donc pas pour le calcul de la retraite. Augmentation de l'ISAE pour tous les enseignants qui la touchent jusqu'à présent et augmentation de la prime d'attractivité pour les échelons 1 à 7. Les enseignants qui sont au-dessus de l'échelon 7 et qui ne touchent pas l'ISAE n'auront droit à rien. Et ce alors même que le gouvernement vient de promulguer sa contre-réforme des retraites, rejetée par plus de 90% de la population active.

Loin de répondre au besoin de revalorisation immédiate du point d'indice, le Pacte constitue une remise en cause sans précédent de nos statuts et de nos missions :

- L'accès à des primes sera conditionné par l'engagement à effectuer des « briques » de missions supplémentaires (soutien aux élèves de 6ème, stages de réussites pendant les vacances, etc.)
- La brique suivi aux élèves à besoin particuliers est mise en place alors que l'acte 2 de l'inclusion est lancé avec la suppression des structures spécialisées.
- La brique innovation (CNR) va généraliser l'expérimentation marseillaise.
- En CSA ministériel le 16 mai 2023, le ministère fait passer un décret, contre lequel ont voté toutes les organisations syndicales, **ajoutant le collège comme lieu d'affectation des PE.**

L'ambition du gouvernement est claire. Derrière le mirage de la « revalorisation », il s'agit de faire sauter les statuts, d'imposer toujours plus de missions aux enseignants, d'individualiser les rémunérations de la même façon que PPCR a individualisé les carrières, et d'opposer entre eux les personnels par l'introduction de primes distribuées arbitrairement par la hiérarchie en lieu et place d'une augmentation du point d'indice.

La loi « Pacte » n'est que la généralisation de l'expérimentation marseillaise de 2022 (projet « école du futur ») rejetée massivement par les personnels et leurs organisations syndicales. Elle rejoint l'ensemble des attaques contre les statuts et l'école publique organisées par ce gouvernement : loi Rilhac, loi Brisson, etc.

Nous nous prononçons :

- Pour l'abandon total de la loi « Pacte » ;
- Pour l'augmentation immédiate de 25% du point d'indice ;
- Pour l'abrogation ou l'abandon de l'ensemble des attaques contre les statuts ;
- Pour l'abrogation de la réforme des retraites de 2023

Nous appelons l'ensemble de nos collègues à contresigner cette motion, à la faire circuler et à discuter des initiatives à prendre pour mettre en échec le gouvernement.

Signez l'appel au verso, ou [en ligne ici](#)>>>



